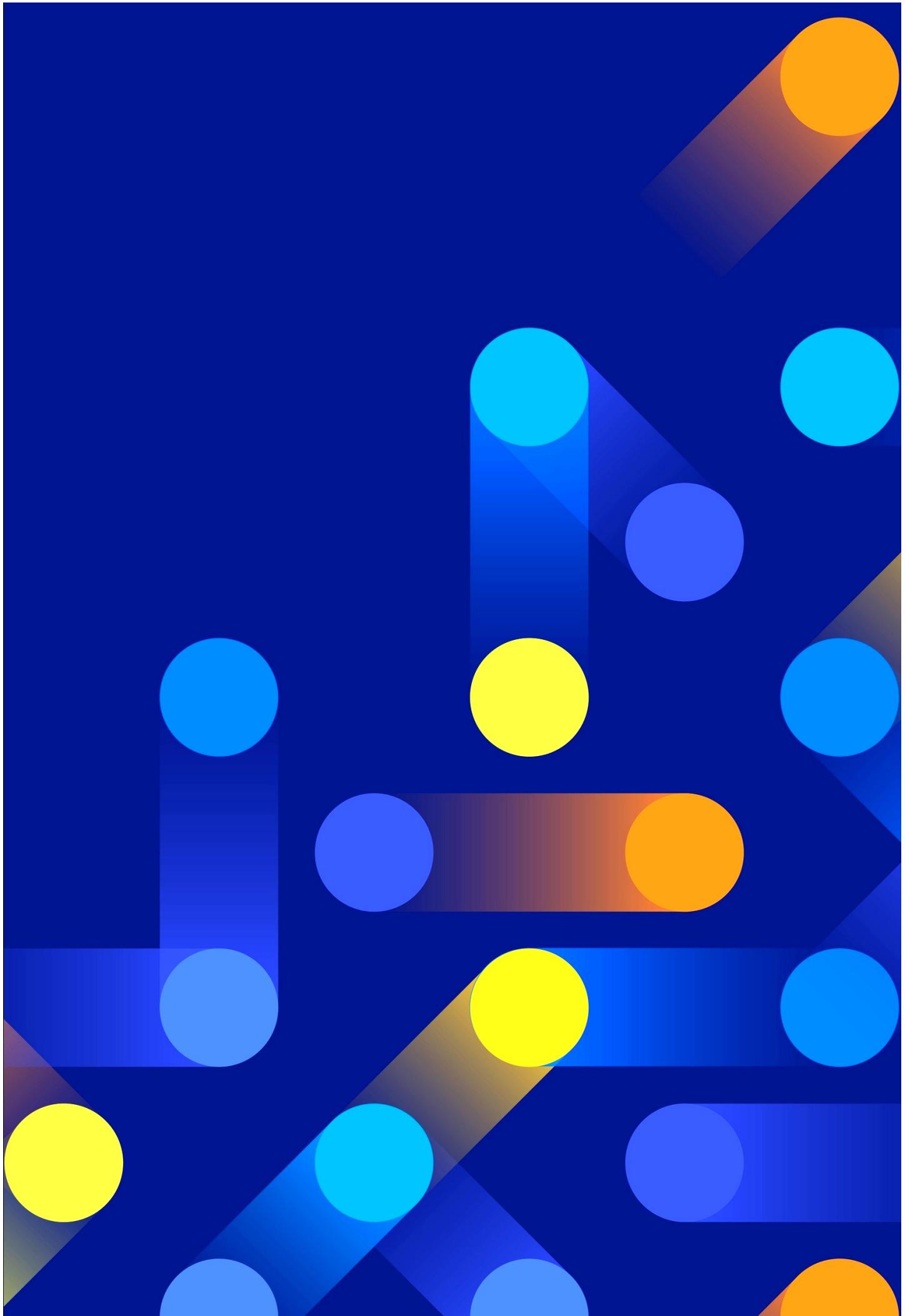




Rapport d'activité 2024





ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Indre



Le mot du Directeur

Marc BUCHON

En cette année d'olympisme qui a fait la fierté du territoire Indrien, je souhaitais revenir dans cet édito sur quelques marqueurs importants dans la vie de notre organisme qui pourraient être résumés par les mots suivants : innovation, bien vivre ensemble, participation, et bien entendu, en fil rouge, l'amélioration continue du service rendu aux allocataires de la Caf de l'Indre et le développement des services aux familles aux côtés de nos partenaires.

Je tenais à mettre en lumière en tout premier lieu, notre journée du personnel qui a rassemblé l'ensemble de nos collaborateurs en octobre dernier. Ce fut un temps fort, attendu de tous, qui a permis un partage des enjeux forts de la Caf, de travailler sous une forme ludique autour de thématiques de travail mais surtout de se retrouver tous ensemble pour partager ce temps qui fut riche pour tous.

Innovation, participation ont été « Caf & Qualité » donnant l'occasion à nos collaborateurs de s'emparer du sujet de la qualité et de se rendre encore plus acteurs de l'amélioration du service rendu.

Innovation également sur nos modes de communication avec la création de notre compte LinkedIn permettant d'accroître notre visibilité sur nos actions et notre actualité.

Les services de la Caf de l'Indre, tout au long de cet exercice 2024, se sont mobilisés pour déployer les réformes réglementaires préparatrices du projet solidarité à la source (la mise en œuvre du montant net social), des offres de service sous forme de parcours (arrivée du jeune enfant, violences conjugales) afin d'être toujours au plus près des attentes de nos allocataires et garantir un accès au juste droit.

2024 a été également la poursuite de la stratégie de caisse de mettre sa qualité de travail au service des autres Caf du réseau avec la mise en œuvre du projet de prise en charge de 2 prestations (Allocation journalière de présence parentale, Allocation journalière du proche aidant-AJPA , AJPA) pour les Caf de la région Hauts-de-France.

La mise en œuvre de ces différents projets est l'occasion pour moi de saluer le professionnalisme et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de la Caf de l'Indre avec le soutien sans faille de notre Conseil d'administration.

“

Le mot du Président

Alain JARDAT



Le rapport d'activité est l'occasion, pour moi, de saluer l'action des membres du Conseil d'administration de la Caf de l'Indre, dont les travaux en Conseil mais également dans les commissions, viennent en appui des services dans la réalisation et la performance d'un service public de qualité et de proximité.

Je tenais à mettre en exergue tout particulièrement notre politique d'action sociale et la contribution des administrateurs à la refonte du règlement intérieur d'action sociale. Ce pan d'activité d'une Caisse d'allocations familiales mérite d'être mis en lumière car grâce à l'ingénierie des équipes d'action sociale, la capacité financière d'intervention de la Caf de l'Indre (14 259 970 € versés en 2024 aux partenaires, collectivités ou associations), ce sont des solutions, des services rendus aux familles pour garder leurs enfants, leur offrir un accueil de qualité leur permettant d'accéder plus facilement à l'emploi, de concilier vie familiale-vie professionnelle.

Je tiens enfin à souligner l'implication et remercier l'équipe de direction de la Caf de l'Indre ainsi que l'ensemble des collaborateurs.

Sommaire



Page 04

Portrait de la Caf de l'Indre
et de ses allocataires

Page 09

Temps forts
et innovations

Page 11

Accompagner les allocataires
à chaque étapes de leur vie

Page 14

Développer des services
avec des partenaires

Page 16

Garantir
un accès efficace
au juste droit

Page 20

Chiffres clés & Annexes
(Organigramme - Glossaire)

Portrait de la Caf de l'Indre et de ses allocataires

La Caisse d'allocations familiales de l'Indre représente la branche Famille de la Sécurité sociale dans le département de l'Indre.

Nous sommes un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Dans ce cadre, nous mettons en œuvre les principes généraux du service public : égalité de traitement, continuité du service et adaptabilité.

La branche Famille

La branche Famille est l'une des six composantes du régime général de la Sécurité sociale, avec la Maladie, les Accidents du travail / Maladies professionnelles, la Retraite, l'Autonomie et le Recouvrement. Elle constitue l'un des principaux acteurs de la politique familiale française.

La branche Famille assure le paiement des prestations familiales et les dépenses d'intervention sociale des Caf. Chaque année, son budget est voté par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

Tous les 5 ans, la caisse nationale des Allocations familiales signe une Convention d'objectifs et de gestion (Cog) avec l'État. Cette convention définit les priorités d'intervention et les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne réalisation des priorités des Caf pour les 5 années à venir. Elle est déclinée, pour chaque Caf, en Contrats pluriannuels de gestion (Cpog), signés entre la caisse nationale et les caisses locales.

Nos missions prioritaires

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Notre action est fondée sur les valeurs de solidarité, neutralité, laïcité et équité.

Notre action

Pour remplir ces missions, nous proposons une offre globale de service, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales. Nous nous appuyons sur deux leviers :

- Le versement de prestations financières aux familles (prestations familiales, aides au logement, prime d'activité, minima sociaux comme le revenu de solidarité active et l'allocation aux adultes handicapés) ;
- L'accompagnement des familles et la mise en place, ou le cofinancement, de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés (comme les crèches).

Notre fonctionnement

Pour garantir une offre de services de proximité en adéquation avec les besoins de la population, notre organisme est structuré autour de 3 grands domaines :

- **Les Pôles Ressources et Appui au pilotage** : ressources humaines, secrétariat de direction, communication, études et statistiques, informatique ;
- **L'offre globale de service** : pôle Services à l'allocataire, pôle Développement social des territoires, médiation administrative ;
- **La Direction comptable et financière** : comptabilité, recouvrement, maîtrise des risques, contrôle allocataires et partenaires.

Nos collaborateurs

Au 31 décembre 2024 :

111 agents | 107 CDI • 4 CDD | 99 Femmes • 12 Hommes

Une gouvernance fondée sur le paritarisme

Le Conseil d'administration de la Caf de l'Indre représente les parties prenantes des politiques familiales et sociales. Les administrateurs représentent les assurés sociaux, les employeurs et travailleurs indépendants. Le Conseil d'administration compte également des représentants des associations familiales et des personnes qualifiées. Au côté de ces administrateurs, des représentants du personnel, élus par les salariés de la Caf, siègent avec voix consultative.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Caf de l'Indre est composé de 22 membres titulaires (et 15 suppléants) nommés par arrêté préfectoral pour une période de 4 ans.

Les membres du Conseil d'administration ont pris leurs fonctions le 07 avril 2022. Lors de cette séance d'installation, ils ont élu :



Président
Alain JARDAT (U2P)



1^{er} Vice-Président
Luc DELLA-VALLE (CGT-FO)



2^{ème} Vice-Présidente
Marilyn VALIN (Medef)



3^{ème} Vice-Président
Laurent GARACHON (Cfdt)

Les missions du Conseil d'administration

- Définir des priorités locales en matière d'action sociale dans le cadre des orientations nationales ;
- Approuver les comptes annuels de l'organisme ;
- Voter le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion et les budgets annuels ;
- Participer aux commissions internes (commission de recours amiable, commission d'offre globale de service, commission financière...) ;
- Représenter la Caf auprès de partenaires et structures extérieures.

Les commissions

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur l'expertise des services et dispose des instances suivantes :

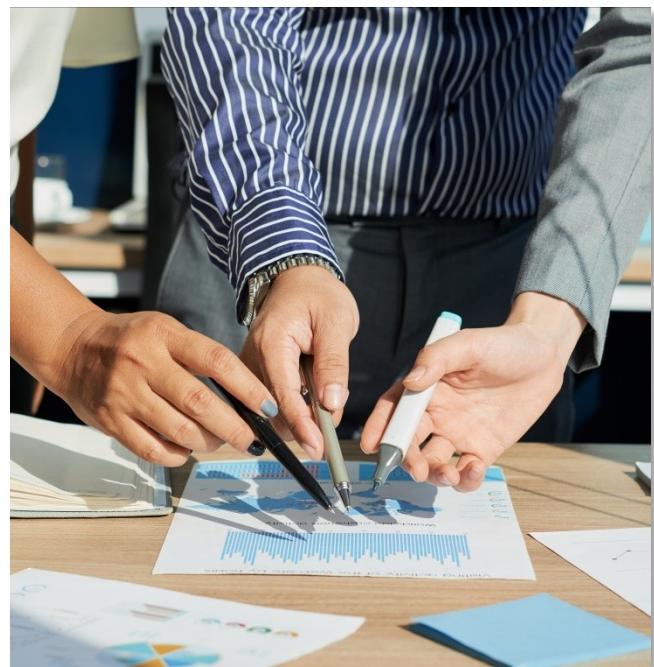
- **3 commissions réglementaires dont les dispositions sont fixées par les textes :**
 - Commission de recours amiable ;
 - Commission des marchés ;
 - Commission des pénalités.
- **2 commissions facultatives :**
 - Commission d'offre globale de service ;
 - Commission comptable et financière.

Le pilotage par l'équipe de direction

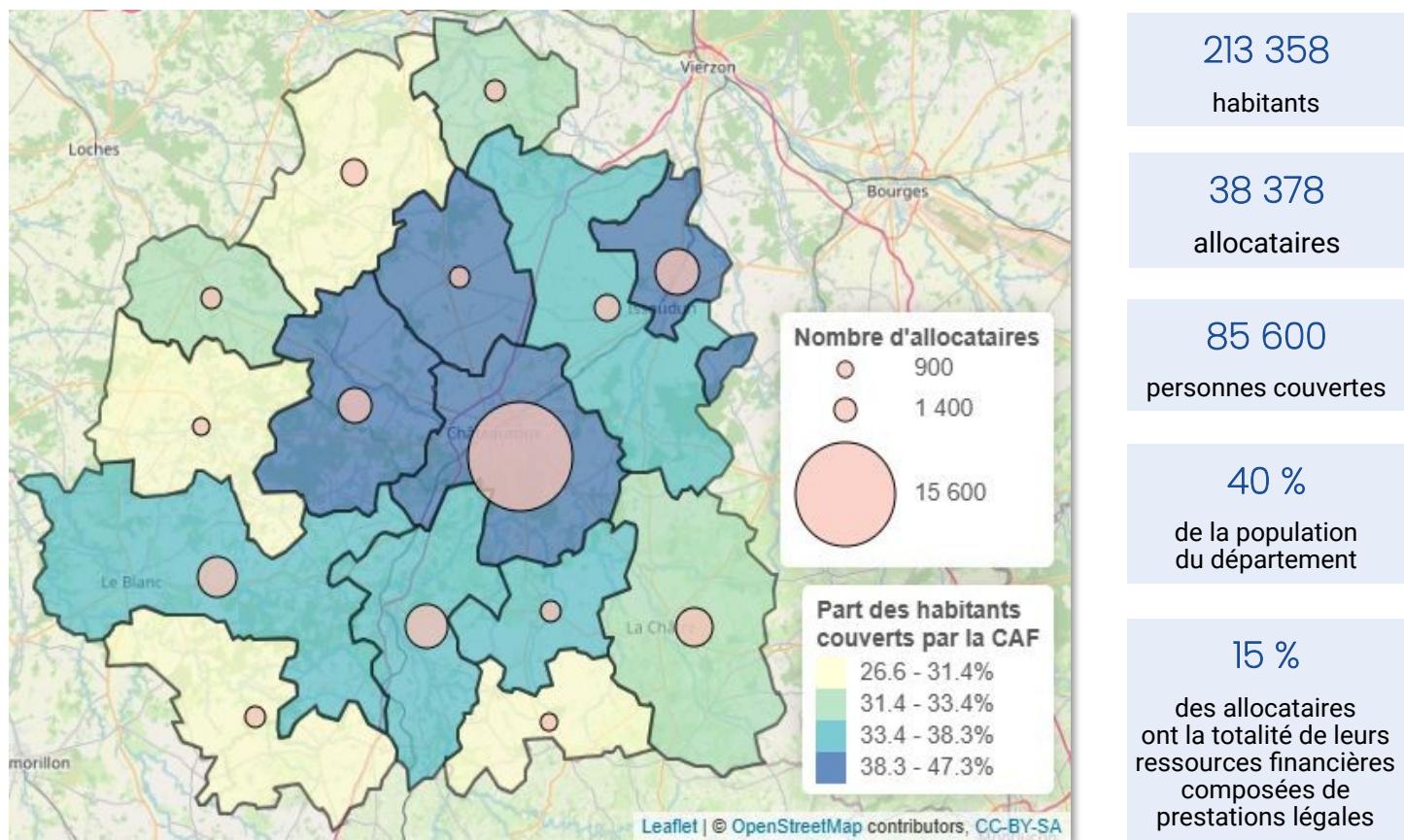
Le Directeur, Marc BUCHON, assure le pilotage et le bon fonctionnement de l'organisme sous le contrôle du Conseil d'administration.

La Directrice adjointe, Anne-Claire FROUIN, assure le pilotage des Pôles « Services à l'allocataire » et « Développement social des territoires ». En parallèle, la fonction de médiation administrative lui est rattachée.

La Directrice comptable et financière, Pauline FOUCART, est responsable, à titre personnel, de l'ensemble des opérations financières et comptables de l'organisme.



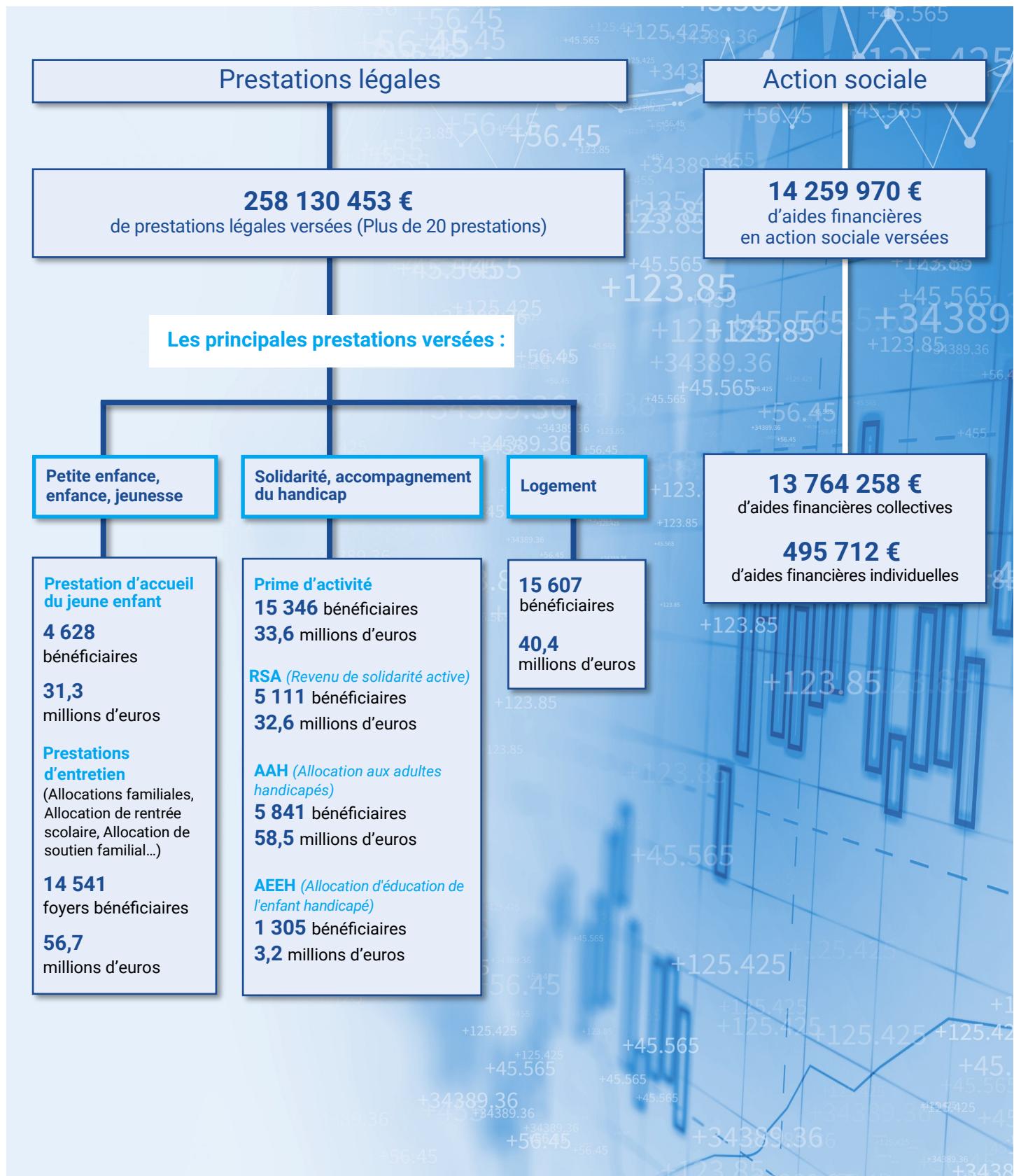
La Caf de l'Indre en quelques chiffres



Composition familiale des foyers allocataires



Les dépenses



Temps forts et innovations



Une journée du personnel mêlant temps d'information et de réflexion sous un format ludique et convivial dans un cadre atypique

Présentation et réflexion autour des projets en cours et à venir jalonnant la vie de la Caf

Des projets au service des allocataires impactant nos méthodes de travail et nos organisations

- **Solidarité à la source à horizon 2025** : réforme mise en place par la Caf pour simplifier les démarches administratives et l'accès aux prestations sociales, en pré-remplissant automatiquement les déclarations de ressources des allocataires bénéficiaires du Rsa et de la prime d'activité ;
- **Projet de prise en charge, du traitement de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) et l'allocation journalière de proche aidant (AJPA)** par la Caf de l'Indre pour de nouvelles Caf, en plus de celles de la Région Centre-Val de Loire.

Des projets valorisant les démarches participatives

- **Projet de refonte du Règlement intérieur d'action sociale (RIAS)**, associant administrateurs et agents des pôles « Services à l'allocataire et « Développement social des territoires ». L'objectif ? Répondre à une précarité accrue de certaines familles en lien avec l'inflation (élargissement du matériel éligible aux prêts équipement ménager ou mobilier, revalorisation de certaines aides...) ;
- **Projet d'animation de la Démarche qualité intégrée** mobilisant, sur la base du volontariat, des collaborateurs de différents services.
- Échanges autour des modalités d'organisation du **télétravail** au sein de la Caf de l'Indre.

Sensibilisation à la protection des données et à la sécurité informatique sous la forme d'un quiz

La conformité à la protection des données, dans un contexte de risques accrus lié au développement de l'usage du numérique et la Caf étant dépositaire d'informations sur la vie privée nécessaires à l'étude des droits, est un engagement majeur vis à vis de nos usagers.



● Création des « Caf' & Qualité »

Dans le but d'améliorer la qualité de service rendu à l'allocataire, les équipes de la Caf de l'Indre ont constaté qu'il était essentiel de mobiliser l'intelligence collective. Il est également apparu important d'optimiser la coordination interservices pour les différents process de traitement des dossiers. À cette fin, la Caf a mis en place une démarche innovante, exclusivement basée sur le volontariat de ses collaborateurs et en dehors de tout management hiérarchique : les « Caf' & Qualité ».

Les « Caf' & Qualité » offrent aux agents la possibilité de se retrouver ponctuellement, en complète autonomie et dans un cadre convivial, pour rechercher et proposer des solutions pratiques à des problématiques communes.

Cette démarche leur a permis :

- D'élargir le champ des possibles et de s'autoriser à proposer les solutions innovantes en les argumentant ultérieurement devant le comité de pilotage de la qualité (100% des propositions ont été approuvées et inscrites au plan d'action) ;
- De stimuler la créativité ;
- De renforcer l'efficacité opérationnelle des solutions ;
- De favoriser la communication transverse interservices et l'interconnaissance des missions et contraintes de chacun.

Ils ont ainsi travaillé sur la meilleure compréhension des dossiers complexes pour les agents en situation d'accueil, sur un partage de bonnes pratiques entre services prenant en charge différents contrôles de données entrantes, sur les leviers d'amélioration de la qualité de compréhension des courriers de notifications d'indus, du circuit d'information et de prise en charge des impacts en cas de décès d'un allocataire.



Ces travaux ont contribué à maintenir à un haut niveau nos indicateurs sur la qualité de la liquidation notamment.



● Innover dans le recrutement

Des **temps d'immersion** sont proposés aux candidats à des postes spécifiques. Cela a pu être le cas en 2024 pour le recrutement au poste de travailleur social en Caf.

Ces immersions permettent, de part et d'autre, de favoriser la compréhension des missions et, pour les candidats, d'avoir un aperçu de leur potentiel environnement de travail au travers d'échanges en situation de travail et avec des acteurs de terrain.



En 2024, la Caf a renforcé sa présence numérique en créant une **page LinkedIn** afin de diversifier ses canaux de recrutement et valoriser la Caf comme employeur.

Cet outil constitue un relais supplémentaire pour valoriser nos offres d'emploi et accroître la visibilité de nos recrutements.

Accompagner les allocataires à chaque étape de leur vie

Délais de démarche



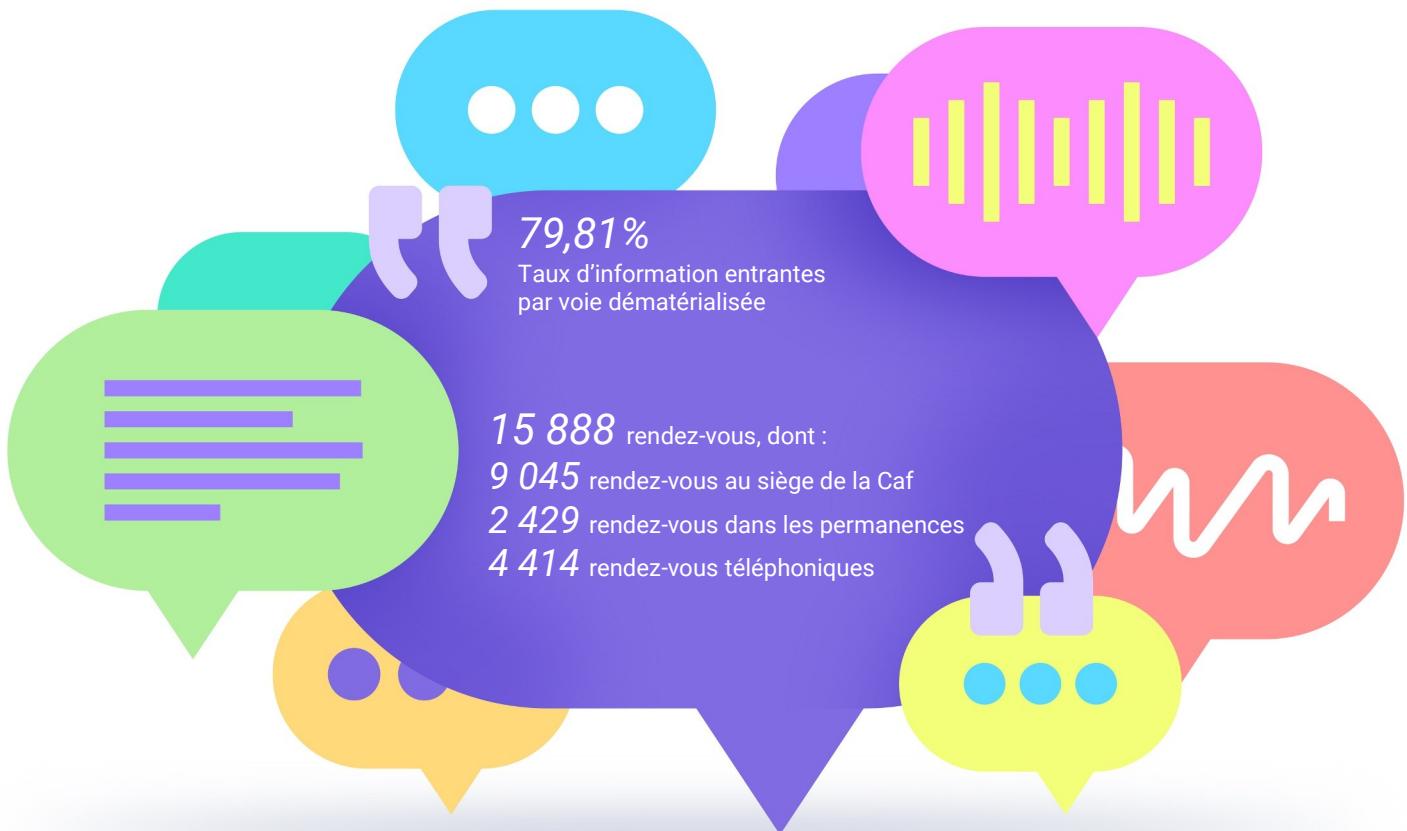
Le délai de démarche correspond au temps écoulé entre l'arrivée du document à la Caf et la prise en compte du changement de situation et/ou valorisation du droit.

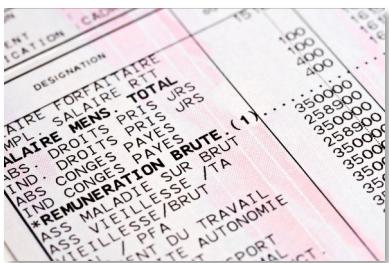
Délai moyen de démarche pour les bénéficiaires des prestations familiales :

9,42 jours (impact national : < 15 jours)

Délai moyen de démarche pour des demandes de prestations afférentes aux minima sociaux :

19,49 jours (impact national : < 24 jours)





L'arrivée d'un enfant implique beaucoup de changements dans la vie des parents. Pour répondre à leurs besoins, la Caf a développé une offre globale combinant soutien financier et accompagnement social.



Mise en œuvre du montant net social

Cet accompagnement se matérialise par le versement d'aides financières, et le soutien à des offres de services dédiées aux parents et parents de jeunes enfants.

Ce parcours s'inscrit dans une démarche interbranche en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie.

Janv.

Dans le cadre de la réforme de la solidarité à la source, le Montant Net Social (MNS) est devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité.

Sa mise en place vise à :

- Faciliter les démarches administratives des demandeurs et des bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité ;
- Limiter les risques d'erreur de déclaration ;
- Réduire le taux de non-recours aux droits.

La Caf de l'Indre s'est fortement mobilisée pour accompagner les allocataires dans cette évolution majeure.

Mars

Mise en place du « Parcours Arrivée de l'enfant »



Mutualisation de l'AJPP / AJPA

Dans le cadre de la mutualisation entre Caf, la Caf de l'Indre a assuré le traitement des prestations AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale) et AJPA (Allocation Journalière du Proche Aidant) pour le compte des Caf de la région Hauts-de-France.

Cette organisation permet :

- D'optimiser les délais ;
- De garantir l'harmonisation des pratiques ;
- Et de répartir la charge de travail entre caisses, tout en maintenant la qualité de service apportée aux allocataires.

FOCUS La médiation administrative

En 2024, la médiatrice administrative a poursuivi son rôle d'accompagnement des allocataires et de facilitation du dialogue avec la Caf.

La médiatrice administrative intervient lorsque l'allocataire (ou son représentant), après une démarche préalable auprès de la Caf, n'a pas compris la réponse qui lui a été apportée, ou n'est pas satisfait de celle-ci. Elle tente de résoudre la difficulté et s'assure de la bonne compréhension de sa réponse.

Agent Caf impartial et neutre, la médiatrice administrative est chargée de restaurer le lien entre l'usager et l'organisme, en rétablissant le dialogue, et de s'assurer de l'accès au droit, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Service ouvert à tous les allocataires, la médiation ne peut être saisie que si toutes les démarches ont été entreprises en amont pour trouver une solution.

En réponse aux attentes des allocataires et à la volonté de la branche Famille de faire évoluer la relation de service, une téléprocédure a été développée, afin de saisir le médiateur via le site caf.fr. Depuis son compte allocataire, il réalise un test d'éligibilité à travers plusieurs questions. À la fin du test, il est informé de l'éligibilité ou non de sa demande. Si celle-ci est favorable, la démarche est transmise à la médiatrice qui en évalue la recevabilité et apporte une réponse à l'allocataire. L'allocataire peut suivre l'avancement de sa demande dans l'espace « Mon Compte ».



Depuis 2024, la médiatrice administrative participe aux comités de pilotage de la prévention des indus et de la qualité. Cela permet, pour l'étude des demandes de médiation, une meilleure compréhension des circuits mis en place au sein de la Caf de l'Indre ainsi que des actions développées pour l'amélioration de la qualité de traitement des dossiers et la prévention des indus.

La médiatrice peut également intervenir afin d'identifier les blocages constatés dans certaines situations et proposer directement des axes d'amélioration.



FOCUS Le parcours attentionné pour les victimes de violences conjugales

Au quotidien, la Caf de l'Indre s'engage à accompagner au mieux les familles, notamment les plus fragilisées et vulnérables. À ce titre, des parcours attentionnés sont déployés à l'attention de publics spécifiques, parmi eux : le parcours attentionné pour les victimes de violences conjugales.

Ce parcours permet une prise en charge rapide des victimes, pour les sécuriser sur le plan administratif et financier et favoriser une sortie rapide de la situation de violences.

Mise en œuvre fin 2023, l'Aide d'urgence aux victimes de violences conjugales a fait l'objet d'une promotion active de la Caf de l'Indre. Une plaquette a été élaborée localement pour informer les publics, notamment lors d'un village partenaires, organisé à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

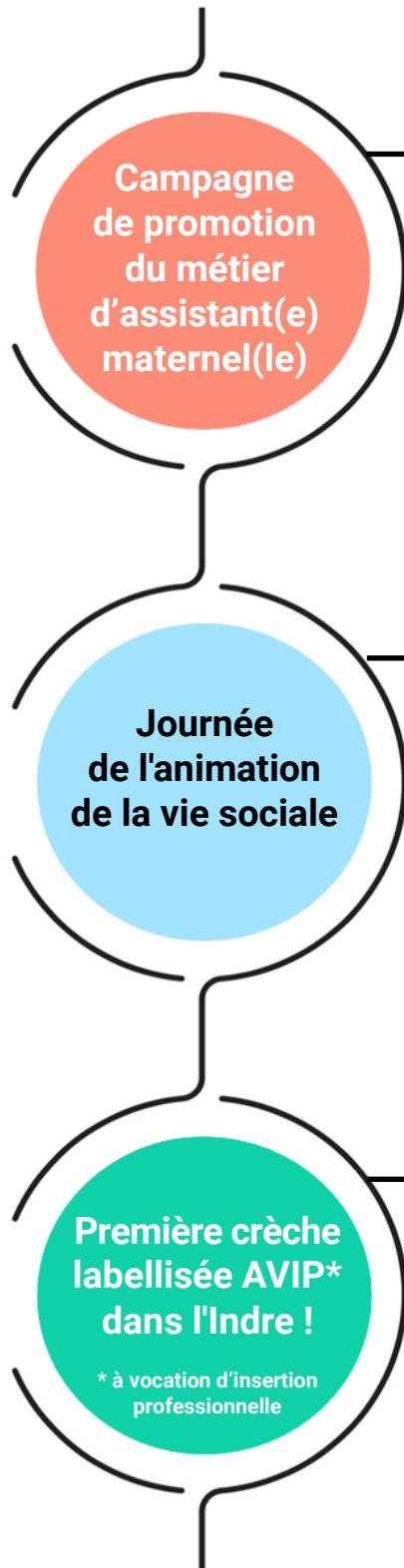
En 2024, 105 personnes ont bénéficié de l'aide, versée en 2 jours en moyenne, pour un montant moyen de 850 €. La Caf poursuit son engagement auprès

Développer des services avec des partenaires

Janv.
Fév.
Mars

27
sept.

13
déc.



La Caf, en collaboration avec le Département de l'Indre, a mené une campagne de communication de promotion du métier d'assistant(e) maternel(le)

→ *Rendez-vous en page 15.*

Les six Caf de la région Centre - Val de Loire et la Fédération des centres sociaux ont organisé une journée de l'animation de la vie sociale à destination de l'ensemble des centres sociaux et espaces de vie sociale de la région. Le thème : « Agir ensemble face aux transitions sociétales » (l'inclusion numérique, la participation citoyenne et la transition écologique).

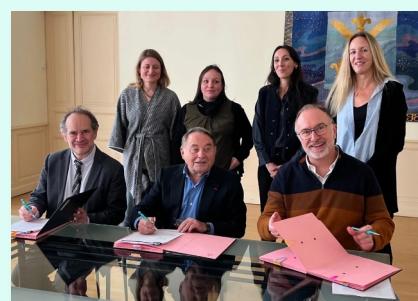
Cet événement, qui s'est tenu à Fleury-les-Aubrais, a réuni plus de 180 personnes dont une vingtaine de participants de l'Indre.

En abordant ces enjeux d'actualité, la Caf et la Fédération des centres sociaux renforcent leur engagement en faveur d'une société plus inclusive et durable. Les échanges, riches et constructifs, témoignent de l'importance de ces initiatives pour l'avenir des territoires et de leurs habitants.

La Caf de l'Indre et la Maison de l'Enfance d'Issoudun ont signé une convention pour la labellisation « Crèche à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP), une première dans l'Indre ! Les crèches possédant le label AVIP facilitent l'accès à l'emploi des parents, en accueillant leurs jeunes enfants.

Ce dispositif, créé en 2016, propose aux parents demandeurs d'emploi un service pour faire garder leurs enfants de 0 à 3 ans, afin qu'ils puissent mener à bien leurs démarches de recherche d'emploi : entretien d'embauche et de sélection, formation, rendez-vous avec France Travail, période d'essai, stage, création d'entreprise...

La Maison de l'enfance allouera 10 places aux enfants dont les parents sont dans une démarche active de recherche d'emploi. Elle s'engage aussi à garantir une place d'accueil pérenne de l'enfant lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi, et ce jusqu'à l'entrée en maternelle.



FOCUS

La campagne de promotion du métier d'assistant(e) maternel(le)

Dans les prochaines années, le Département de l'Indre va connaître d'importants départs en retraite d'assistant(e)s maternel(le)s. Ces départs risquent d'impacter directement les possibilités de garde ; les besoins de renouvellement apparaissent alors essentiels.

Face à ce constat, la Caf, en collaboration avec le Département de l'Indre, a mené une campagne de communication de promotion du métier d'assistant(e) maternel(le) au premier trimestre 2024. Pour valoriser cette profession et faire naître des vocations, ils se sont entourés des 16 animatrices des Relais petite enfance (Rpe) du territoire et d'une agence de communication.

De nombreuses actions ont été menées parmi lesquelles :

- *Publireportages dans les magazines mensuels ;*
- *Dépôt d'affiches et de flyers dans les lieux clés du département ;*
- *Création d'une page Facebook dédiée à cette campagne : <https://www.facebook.com/devenirassistantmaterneldanslindre> ;*
- *Sollicitation des médias indriens ;*
- *Création d'un espace dédié au métier d'assistant(e) maternel(le) sur le site Partenaires de la Caf de l'Indre : caf36-partenaires.fr > Petite Enfance > Devenir assistant(e) maternel(le).*



FOCUS

Les Espaces Parents

Les Espaces parents sont des lieux de proximité qui ont pour mission de soutenir et/ou d'accompagner les parents d'enfant(s) de 0 à 18 ans. L'objectif est de proposer une réponse adaptée à leurs besoins en regroupant la « réponse parentalité » dans un même lieu pour la rendre plus accessible aux parents et améliorer sa visibilité.

Disposant d'animateurs formés, ces services ont vocation à être des lieux de ressources et d'expertise pour les parents et les acteurs du territoire.

Les missions principales de ces lieux sont :

- L'accueil et l'information aux familles ;
- L'appui à des collectifs de parents qui souhaiteraient mettre en place des actions ;
- Des propositions de services de soutien à la parentalité (groupe de paroles, conférences, café des parents, activités partagées parents-enfants...) ;
- Être un lieu de rencontre entre acteurs et professionnels sur des sujets autour de la parentalité.

Pour obtenir le label de lieu ressource parentalité, la structure doit rédiger un projet de fonctionnement répondant à un cahier des charges établi par la Cnaf. Cette labellisation est ensuite validée par un « Comité Parentalité » composé de la Caf et de la MSA.



Labellisation de l'Espace Parents de la Maison des Jeunes de la Culture et des Savoirs (MJCS) de la Châtre

En 2024, la Caf de l'Indre a financé et labellisé l'Espace Parents proposé par la MJCS de la Châtre, rayonnant sur l'ensemble de la Communauté de communes La Châtre Sainte-Sévère.

L'Espace Parents s'inscrit dans un partenariat local large afin de garantir une bonne articulation et une complémentarité avec les structures existantes sur le territoire d'intervention.

Ses actions :

- Des rendez-vous informels et conviviaux entre parents autour d'un café pour échanger et partager (« Café Parent'aise ») ;
- Un soutien et un accompagnement d'initiatives collectives ;
- Des conférences avec des thèmes liés à la parentalité ;
- Des ateliers parents/enfants dans le but de partager une activité avec leur(s) enfant(s), se donner le temps (activités autour du jeu, de la créativité...) ;
- Un accueil et une écoute pendant des permanences ou sur rendez-vous.



C'est le premier service de soutien à la parentalité sur ce territoire.

Garantir un accès efficace au juste droit

La politique de contrôle des prestations légales

La fiabilisation des données transmises par les allocataires et les tiers est un enjeu majeur pour la Caf de l'Indre. Ce risque est couvert par des échanges automatisés d'une part, et par des contrôles ciblés d'autre part.

3 types d'échanges automatisés

- Un échange annuel avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) permettant la transmission des ressources annuelles ;
- Un échange mensuel avec France Travail permettant la mise à jour de la situation de chômage éventuelle des allocataires ou conjoints déclarés comme demandeurs d'emploi à la Caf ;
- Un échange trimestriel également avec France Travail concernant tous les bénéficiaires de RSA et prime d'activité afin de vérifier le montant des allocations de chômage perçues chaque trimestre.



En 2024, 175 127 dossiers contrôlés :

- 35 036 situations professionnelles actualisées ;
- 5 692 déclarations trimestrielles de RSA et de prime d'activités mises à jour.

L'impact financier des corrections apportées sur le versement des prestations s'élève à 210 779 €.

Le contrôle sur pièce des dossiers

En 2024, 5 470 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle sur pièce en raison :

- Soit d'un risque de non mise à jour de la situation professionnelle ou générale de l'allocataire ;
- Soit d'une incohérence relevée entre les natures de ressources déclarées ou non.



Dans ce cadre, la Caf de l'Indre a constaté :

- pour 1 677 080 € de prestations versées à tort qui ont ainsi fait l'objet de notifications d'indus ;
- pour 122 256 € de rappels de prestations réalisés au bénéfice des allocataires.

Le contrôle sur place des allocataires

- 2 agents de contrôle assermentés
- 388 contrôles en 2024
- 246 indus détectés pour un montant de 1 021 591 €
- 197 rappels de prestations pour un montant de 309 916 €





La lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude est essentielle pour assurer la durabilité du système déclaratif et garantir l'utilisation appropriée des fonds publics.

La politique de contrôle de la Caf vise à garantir que les prestations soient versées aux personnes éligibles, en vérifiant les déclarations sans nécessiter de justificatifs.

Dès lors qu'une suspicion de fraude est détectée (soit par signalement d'un partenaire de la Caf ou à la suite d'une détection interne), le dossier est présenté en Commission interne de qualification de la Fraude. Cette commission a pour mission d'étudier les dossiers suspects et de déterminer si les conditions de qualification de la fraude sont réunies à savoir : un élément légal, un élément matériel et un caractère intentionnel.

La lutte contre la fraude est une priorité pour la branche Famille.

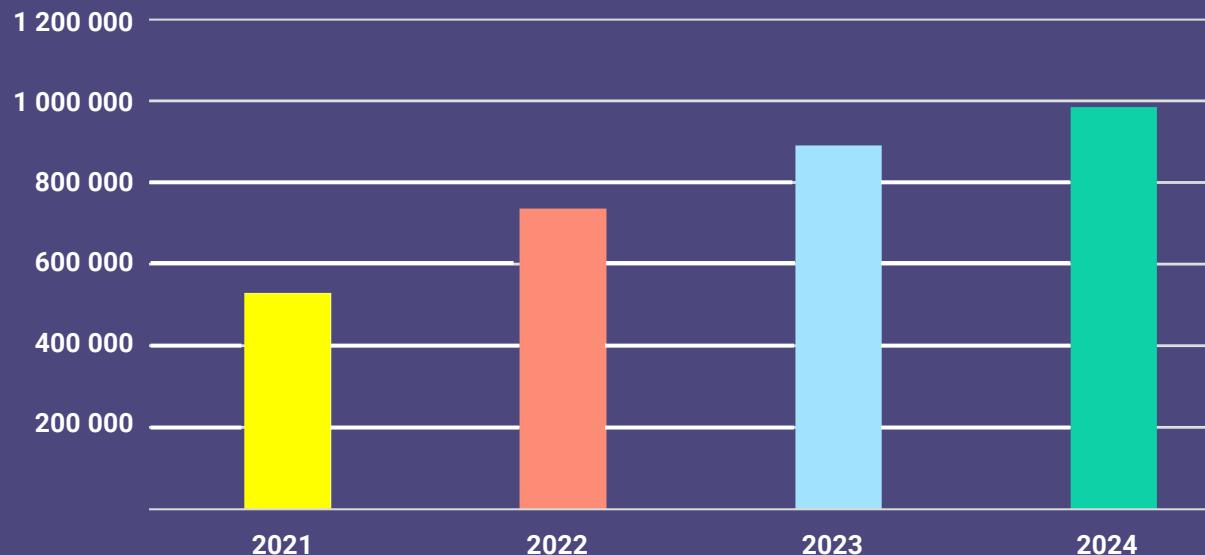
En 2024, la Caf de l'Indre a :

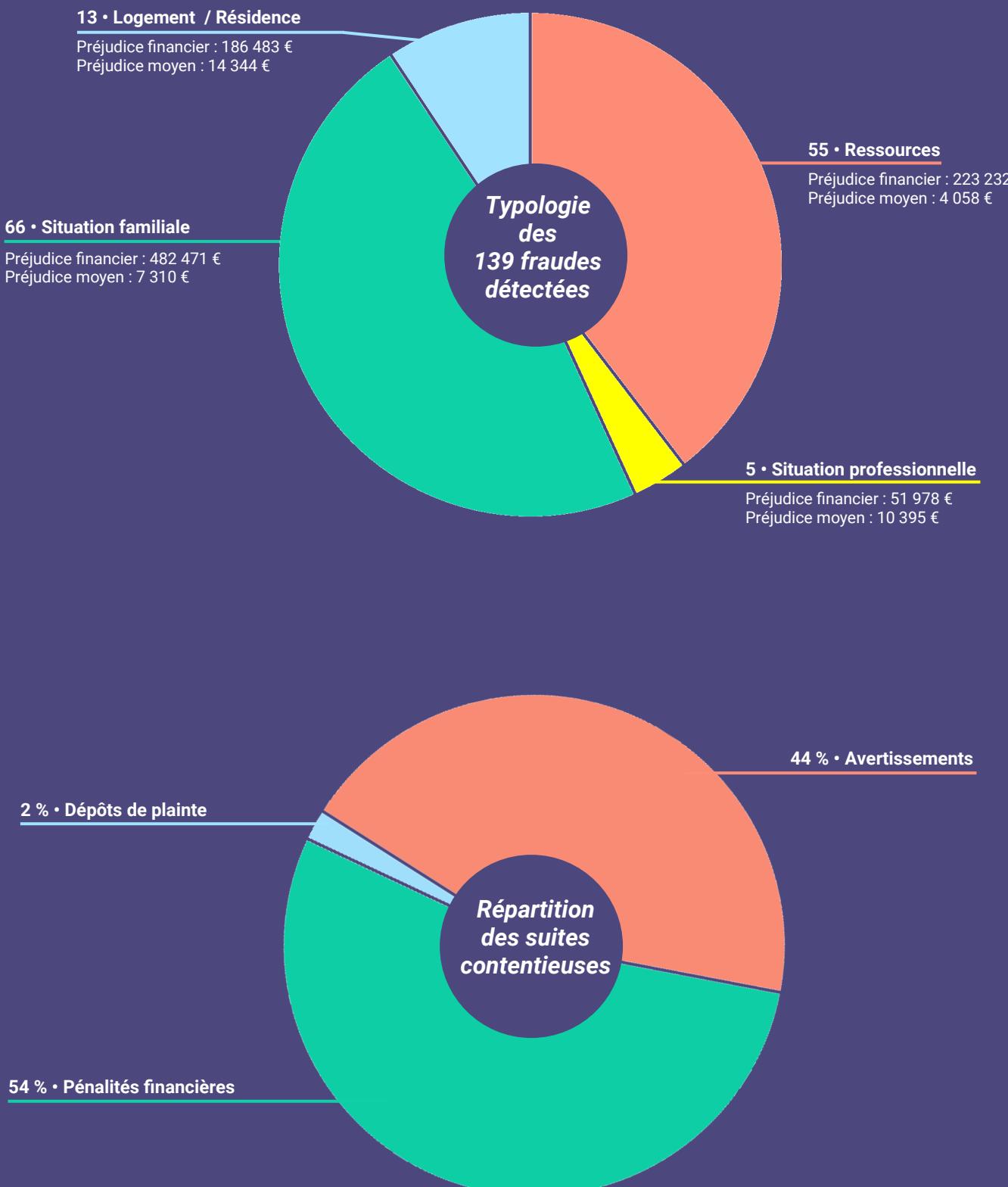
- **Présenté 176 dossiers suspectés de fraude** auprès de sa commission administrative de qualification de la fraude ;
- **Retenu 139 dossiers** comme frauduleux ;
- **Appliqué des pénalités financières** pour un montant de **39 542 €** (pour un montant moyen de 541 €) ;
- Qualifié pour un **impact financier global de 984 576 €**.

La Caf de l'Indre améliore chaque année sa capacité à détecter les fraudes.

Sur les 139 dossiers retenus comme frauduleux par la Commission des fraudes :

- 45 dossiers sont issus d'un contrôle sur place
- 94 dossiers sont issus d'un contrôle sur pièce





① Le contrôle sur place des aides financières collectives en action sociale

La Caf de l'Indre améliore chaque année sa capacité de contrôle.

En 2024, la Caf de l'Indre a accueilli un nouveau contrôleur.

Le plan de contrôle 2024 représentait une masse financière de 915 000 € pour environ 4% de cette masse remise en cause à l'issue du contrôle.



En 2024, ont été contrôlés :

- **5 Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**
- **9 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**
- **1 Relais Petite Enfance (RPE)**
- **1 Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP)**
- **1 médiation familiale**

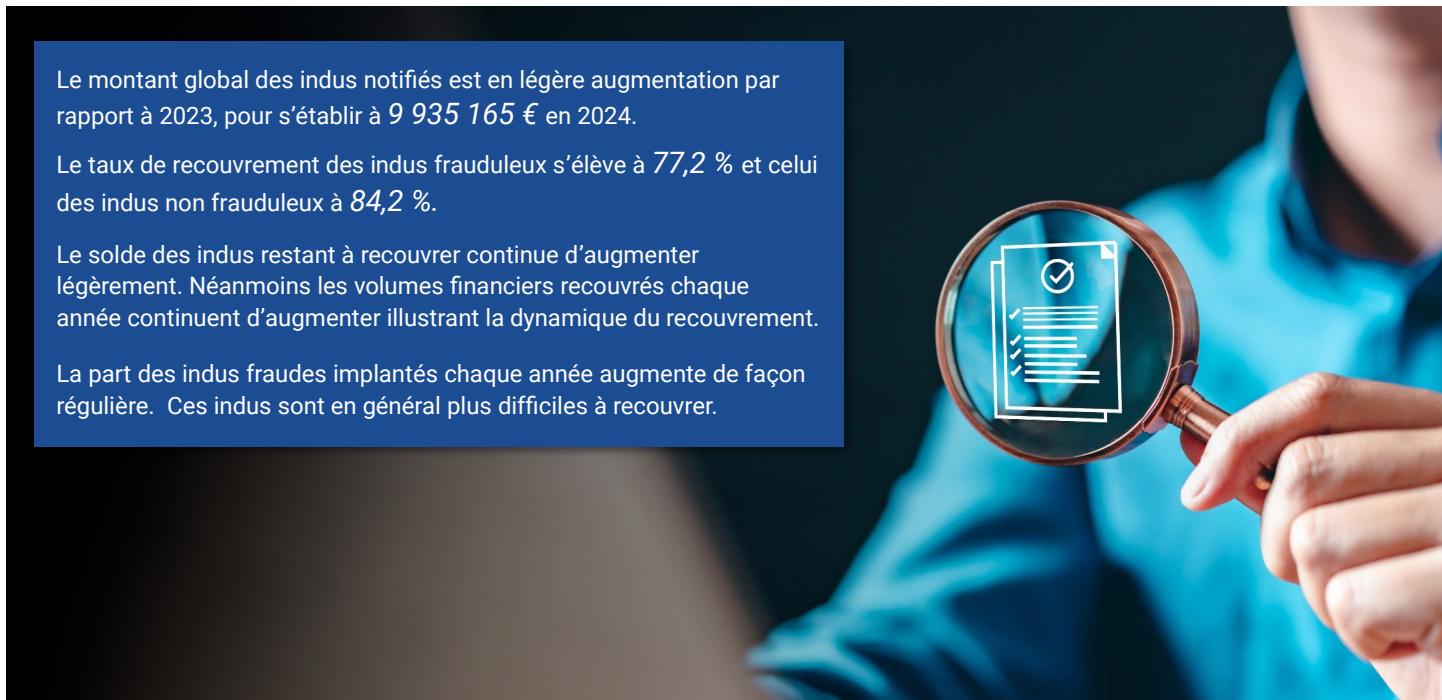
② Le recouvrement

Le montant global des indus notifiés est en légère augmentation par rapport à 2023, pour s'établir à 9 935 165 € en 2024.

Le taux de recouvrement des indus frauduleux s'élève à 77,2 % et celui des indus non frauduleux à 84,2 %.

Le solde des indus restant à recouvrer continue d'augmenter légèrement. Néanmoins les volumes financiers recouvrés chaque année continuent d'augmenter illustrant la dynamique du recouvrement.

La part des indus fraudes implantés chaque année augmente de façon régulière. Ces indus sont en général plus difficiles à recouvrer.



Chiffres-clés

LES PRESTATIONS LÉGALES

Entretien des enfants	2021		2022		2023		2024	
	Bénéficiaires	Montants en €						
Allocations familiales (Af)	11 988	32 190 955	11 722	32 665 182	11 736	33 283 496	11 273	33 997 693
Complément familial (Cf)	2 221	5 985 023	2 170	5 980 974	2 129	5 966 168	2 078	6 172 982
Allocation de rentrée scolaire (Ars)	9 097	5 944 972	8 810	6 055 002	8 627	6 009 511	8 489	6 208 714
Allocation de soutien familial (Asf) Recouvrable Non recouvrable	2 283	198 032 4 842 586	2 536	249 858 5 576 842	2 613	350 722 8 712 299	2 803	389 923 9 494 122
Autres (allocations différencielles, allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant, frais de mandataires judiciaires)	–	339 587	–	394 378	–	406 050	–	423 997
TOTAL	25 589	49 501 154	25 338	50 922 236	25 105	54 728 446	24 643	57 111 428

Naissance et accueil du jeune enfant	2021		2022		2023		2024	
	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires	Bénéficiaires
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	4 677	4 619	4 544	4 628				
dont prime à la naissance ou à l'adoption	123	92	105	98				
dont allocation de base	4 044	4 024	3 919	3 687				
dont prestation partagée à l'éducation de l'enfant PreParE)	510	503	520	398				
Complément libre choix mode de garde (Cmg)	2 580	2 575	2 657	2 308				
	Montant en €	Montant en €	Montant en €	Montant en €				
	29 525 724 €	30 404 859	31 343 988	31 266 807				

Aides au logement	2021		2022		2023		2024	
	Bénéficiaires	Montants en €						
Allocation logement sociale (Als)	5 163	10 617 065	4 968	10 576 243	4 669	10 548 914	4 630	10 510 017
Aide personnalisée au logement (Apl)	9 320	21 755 227	9 243	21 636 147	9 059	21 929 811	8 904	22 271 299
Allocation logement familiale (Alf)	2 603	8 690 111	2 397	8 184 680	2 247	7 842 027	2 073	7 539 814
Allocation logement temporaire (Alt) Prêts	–	70 973	–	72 998		59 210 43 247	–	58 471 37 068
TOTAL	17 086	41 133 376	16 608	40 470 068	15 975	40 423 209	18 780	40 416 669

Accompagnement du handicap - Autonomie	2021		2022		2023		2024	
	Bénéficiaires	Montants en €						
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	1 034	2 317 353	1 092	2 452 578	1 187	2 838 370	1 305	3 190 947
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	29	341 126	33	402 325	39	485 715	53	632 080
Allocation journalière du proche aidant (AJPA)				46 543		66 512		45 971
Allocation aux adultes handicapés (AAH) dont majoration pour la vie autonome	5 517	48 030 747	5 689	50 099 944	5 714	54 690 777	5 841	58 488 135
TOTAL	6 580	50 689 226	6 814	53 001 690	6 940	58 061 374	7 199	62 357 133

Lutte contre la précarité	2021		2022		2023		2024	
	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €	Bénéficiaires	Montants en €
Revenu de solidarité active (Rsa)	5 241	32 756 713	5 071	31 479 958	5 101	31 501 205	5 111	32 564 272
Primes exceptionnelles	–	1 200 261	Portrait de la Caf de l'Indre et de ses allocataires		5 172 375	1 325 186	–	1 143 579
TOTAL	5 241	33 9		36 652 333	5 101	32 826 391		33 707 851

Prime d'activité (Ppa)	2021		2022		2023		2024	
	Bénéficiaires	Montant en €						
	14 726	31 338 426	15 245	32 220 532	15 159	33 533 604	15 346	33 609 696

Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales <i>Mise en place en décembre 2023</i>	2021		2022		2023		2024	
	Bénéficiaires	Montant en €						
	–	–	–	–	13	11 430	101	87 265

LES DÉPENSES D'ACTION SOCIALE

Source chiffres : Ventilation Fonctionnelle des Dépenses d'Action Sociale (VFDAS)

	2021		2022		2023		2024	
	Montants en €		Montants en €		Montants en €		Montants en €	
Accueil des jeunes enfants	6 731 294		6 547 226		7 182 420		7 739 478	
Temps libre des enfants	3 632 721		3 191 755		3 757 665		3 788 728	
Accompagnement social des familles et de leurs enfants	270 096		183 523		275 820		272 054	
Logement et habitat (prêts équipement mobilier ménager inclus)	247 841		293 671		325 836		273 507	
Animation de la vie sociale	929 660		1 215 018		1 131 275		1 782 354	
Aide à la fonction parentale	397 949		427 084		547 670		62 454	
TOTAL	12 209 561		11 858 277		13 220 686		13 918 575	

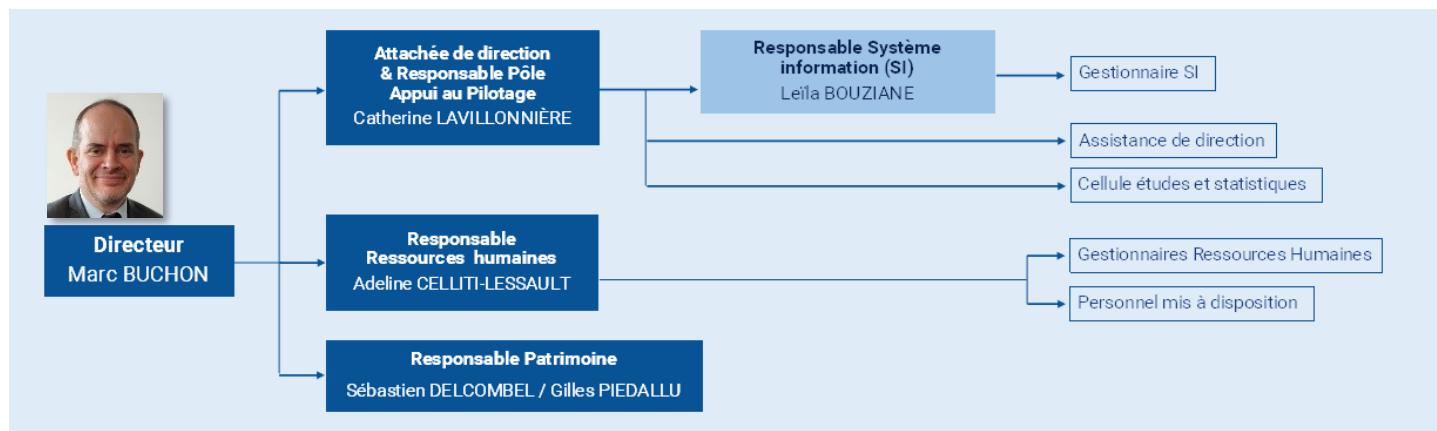
Les équipements d'accueil des enfants

	Nombre d'établissements	Nombre de places
Crèche collective	3	93
Crèche familiale	1	70
Halte-Garderies	2	24
Micro-crèches	4	44
Multi accueils	22	482
Relais petite enfance	14	–

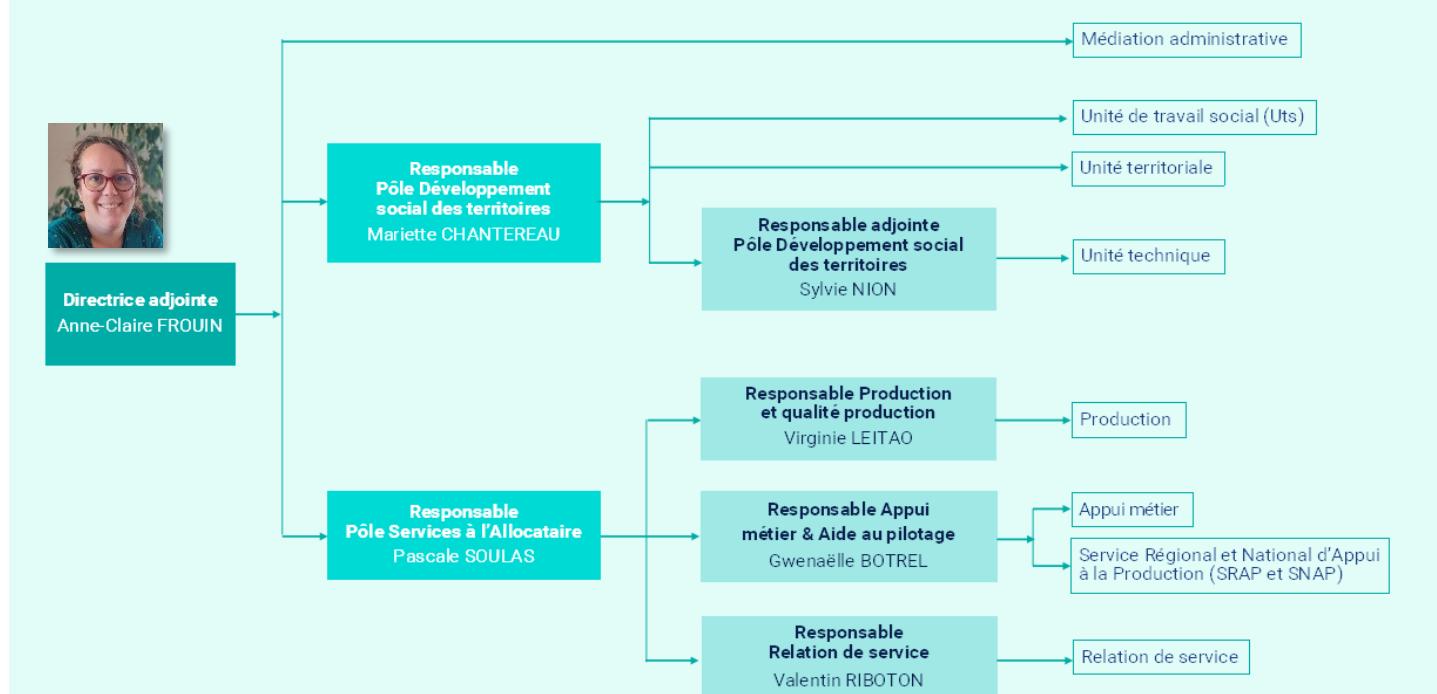
Les accueils de loisirs sans hébergement

151

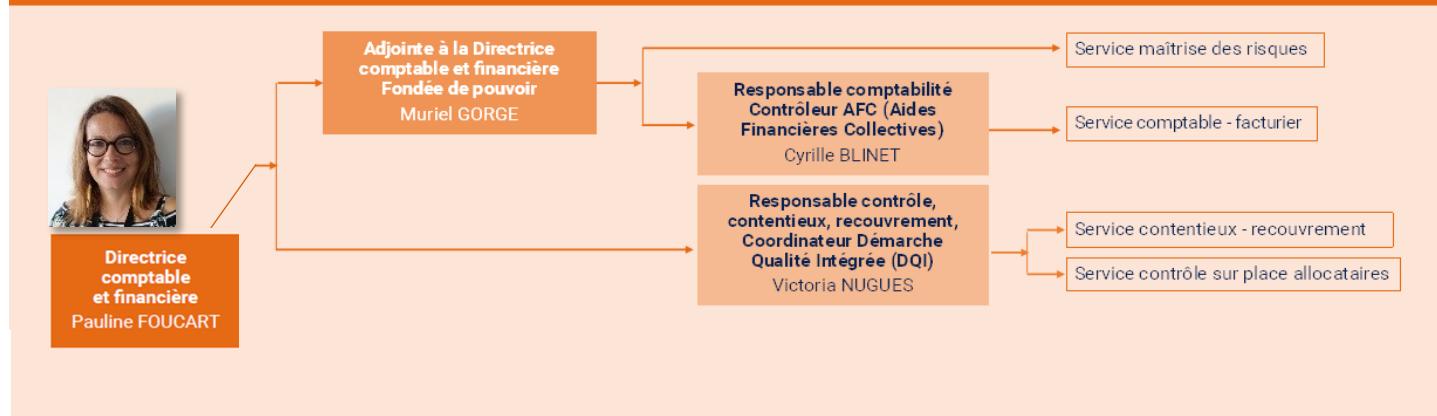
Organigramme fonctionnel des services au 31/12/2024



Pôle Développement social des territoires • Pôle Services à l'allocataire • Médiation administrative



Direction comptable et financière



Lexique

Prestations

AAH	Allocation adultes handicapés
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AF	Allocations familiales
AJAP	Allocation journalière du proche aidant
AJPP	Allocation journalière de présence parentale
AL	Allocation logement
ALE	Allocation logement étudiant
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
ALT	Allocation de logement temporaire
APL	Allocation personnalisée au logement
ARS	Allocation de rentrée scolaire
ASF	Allocation de soutien familial
ASFR	Allocation de soutien familial récupérable
AVPF	Assurance vieillesse des parents au foyer
CF	Complément familial
PA	Prime d'activité
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PREPARE	Prestation partagée d'éducation de l'enfant
RSA	Revenu de solidarité active
TIM	Traitements informatisés des migrants

Institution et Organisation

ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
ARIPA	Agence nationale de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CIDFF	Centre d'information des droits des femmes et des familles
CDR	Centre de ressources
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CODAF	Comité départemental anti-fraude
COGS	Commission d'offre globale de service
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRA	Commission de recours amiable
CSE	Comité social et économique
CSSCT	Commission santé sécurité et conditions de travail
CTI	Centre de traitement informatique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
DALO	Droit au logement opposable
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (ex DDCSPP)
DSS	Direction de la Sécurité sociale
EN3S	École nationale supérieure de Sécurité sociale
FAF	Fonds d'assurance formation
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FNAL	Fonds national aide au logement
FNAS	Fonds national d'action sociale
FNGA	Fonds national gestion administrative
FNH	Fonds national de l'habitat
FNPF	Fonds national des prestations familiales
FSL	Fonds de solidarité logement
HCFEA	Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
LFSS	Loi de financement de la Sécurité sociale
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MIPES	Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale
MNC	Mission nationale de contrôle
MSA	Mutualité sociale agricole
PACT	Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat
PEDT	Projet éducatif territorial
PMI	Protection maternelle et infantile
RAM	Relais assistants maternels
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
SDSF	Schéma départemental des services aux familles

Action sociale

AAD	Aide à domicile
AFC	Aides financières collectives
AFI	Aides financières individuelles
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
AVE	Aide aux vacances enfant
AVF	Aide aux vacances familiales
AVS	Aide aux vacances sociales
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CTG	Convention territorial globale
EAJE	Équipement d'accueil du jeune enfant
ER	Espace de rencontres
EVS	Espace de vie sociale
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
LAEP	Lieu d'accueil enfant parents
MF	Médiation familiale
PAEJ	Point d'accueil et d'écoute jeunes
PSEJ	Prestation de service enfance et jeunesse
PSO	Prestation de service ordinaire
PSU	Prestation de service unique
QF	Quotient familial
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RPE	Relais petite enfance
SDSF	Schéma départemental des services aux familles
VACAF	Contraction « vacances-caf » (centrale de réservation de séjours des caf)

Termes techniques

BAS	Budget d'action sociale
BCG	Budget commun de gestion
COG	Convention d'objectifs et de gestion
CPOG	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
DQI	Démarche Qualité Intégrée
DR	Déclaration de ressources
DTR	Déclaration trimestrielle de ressources
ESF	Économie sociale et familiale
GED	Gestion électronique des documents
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et compétences
GRH	Gestion des ressources humaines
GVT	Glissement vieillesse technicité
LAD	Lecture automatique des documents
MAGIC	Modèle automatisé de gestion institutionnelle et comptable
MDR	Maîtrise des risques
MSAP	Maison de services au public
NIMS	Navigateur intranet multiservices
NIR	Numéro d'inscription au répertoire
OMEGA	Observation, mesure et gestion de l'action sociale
PCI	Plan de contrôle interne
PEI	Plan d'équipement informatique
PERL'S	Plan d'éco-responsabilité locale et sociale
RAC	Ressources activités contrôles
RIOSS	Recensement immobilier des organismes de Sécurité sociale
RMPP	Rémunération moyenne des personnels en place
RNB	Répertoire national des bénéficiaires
RNCPS	Répertoire national commun de la protection sociale
RNDC	Recueil national des données des Caf

*En 2025, la Sécurité sociale
célébrera ses 80 ans*



**Citoyenne et solidaire
depuis 80 ans.**



Rapport d'activité 2024 de la Caf de l'Indre
Directeur de la publication : marc BUCHON,
Conception : Pôle Appui au Pilotage Caf de l'Indre
Crédits photos & illustrations : Freepik, Istock

Caisse d'allocations familiales de l'Indre
193 avenue de la Châtre 36000 CHÂTEAUROUX